

# Football

---



Fiche Sport N° 20

Mise à jour : 30 septembre 2015

# Sommaire

---

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| Introduction           | <b>Page 3</b>  |
| I. Compétition         | <b>Page 4</b>  |
| II. Responsabilisation | <b>Page 14</b> |
| III. Innovation        | <b>Page 16</b> |
| IV. Formation          | <b>Page 17</b> |
| Annexes                | <b>Page 18</b> |

# Introduction

---

La fiche sport Football a pour objectif de préciser à travers les quatre piliers de l'UNSS (compétitions, responsabilisation, innovation et formation) les directives réglementaires et les moyens de développement liés à l'activité.

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

Si la fiche sport donne un cadre précis à destination des championnats inter-académiques et de France, elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation de l'activité au sein de chaque AS et des phases départementales et académiques (en lien avec les services UNSS). Elle permet d'intégrer dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires de l'UNSS.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de quatre AS qualifiées.

Valable sur l'année scolaire 2015 - 2016, elle pourra être mise à jour au cours de cette période.

## **Particularités Football et Futsal**

Les Sections Sportives Scolaires rectorales et les Sections Sportives labellisées FFF en Football et en Futsal ne peuvent participer aux Championnats de France UNSS **QUE dans la filière Excellence en Football et en Futsal.**

**Pour participer aux Championnats de France par Équipe d'Établissement, l'établissement ayant une Section Sportive Scolaire rectorale ou une Section sportive labellisée FFF devra s'être engagé et avoir joué en Championnats Excellence dans le même sport (Football ou Futsal) et dans la même catégorie d'âge et de sexe**

La liste des Sections Sportives labellisées FFF est disponible sur ce site :

<http://www.fff.fr/articles/la-fff/coordonnees/details-articles/5436-549373-les-sections-sportives>

# Compétition

---

Une grande souplesse d'organisation des phases départementales et académiques est laissée aux services UNSS. Des éléments en lien avec les axes thématiques prioritaires de l'UNSS sont intégrés à cette organisation.

## Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

## Catégories d'âge 2016

|                             |                           |
|-----------------------------|---------------------------|
| Benjamins (U11 - U12 - U13) | nés en 2003, 2004 et 2005 |
| Minimes (U14 - U15)         | nés en 2001 et 2002       |
| Cadets (U16 - U17)          | nés en 1999 et 2000       |
| Juniors (U18 - U19)         | nés en 1997 et 1998       |
| Seniors (U20)               | nés en 1996 et avant      |

## Modalités de remboursement aux équipes

Globalisation des crédits

# **Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Football à 7**

## **Conditions de participation**

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives qui ont atteint les **2 années précédentes** les ¼ de finale des championnats de France par Équipe d'Établissement Minimes et Cadets, (Annexe 1)

Si ces Associations Sportives ne sont pas ½ finalistes lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

- les Associations Sportives qui ont atteint les **½ finales** des championnats de France **Excellence** de l'année précédente, dans la même catégorie d'âge et de sexe, (Annexe 2)

Cette disposition ne concerne pas les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 18 décembre 2015 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe

Pour les équipes d'Association Sportive nommées dans ce tableau, et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases interacadémiques

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2015 (Annexe 3)
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2015 (Annexe 4)

- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires de Football et futsal ou des Sections Sportives labellisées par la FFF**, des Pôles Espoir de la FFF ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la fédération française de football et la ligue de football professionnelle et sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

## Précisions spécifiques Football à 7

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |               |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| LICENCIÉS AUTORISÉS                         | Minimes<br>Cadets<br>Juniors                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |               |
| COMPOSITION DES ÉQUIPES                     | 12 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats<br>- minimes de collège Garçons avec M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la liste de composition d'équipe déposée à l'accueil)<br>- minimes de collège Filles avec B3, M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la liste de composition d'équipe déposée à l'accueil)<br>- cadet(te)s avec C1, C2, J1 (2 J1 maximum pour les filles, 1 J1 maximum pour les garçons sur la liste de composition d'équipe déposée à l'accueil)<br>Mixité interdite<br>Surclassement interdit |               |
| JEUNE OFFICIEL                              | 1 Jeune Officiel par équipe qualifiée<br>Niveau académique minimum<br>Il peut être d'une autre association sportive de l'académie<br>Il ne peut pas être joueur lors de la compétition<br>En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France                                                                                                                                                                                                                      |               |
| TYPE DE JEU                                 | à 7                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |               |
| NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN    | 6                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |               |
| NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH   | 12                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |               |
| NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI           | 12                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |               |
|                                             | <b>MINIMES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>CADETS</b> |
| BALLONS FILLES                              | Taille 4                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Taille 5      |
| BALLONS GARÇONS                             | Taille 5                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Taille 5      |
| DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF | 2 x 25'                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 2 x 30'       |
| SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE           | 2 x 17'                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 2 x 20'       |
| DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR                | 75'                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 90'           |
| MIXITÉ                                      | Pas de mixité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |               |

## Informations complémentaires

|                            |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RÈGLEMENT                  | UNSS                                                                                                                                                                                                                                                                |
| TENUE DE COMPÉTITION       | Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition).<br>Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.                                                                                                               |
| FORMULE DE COMPÉTITION     | Matches de poules, 1/4 de finale (places de 1 à 8), 1/2 finales, matches de classement, finale                                                                                                                                                                      |
| MODALITÉS DE QUALIFICATION | Niveau inter-académique                                                                                                                                                                                                                                             |
| NOMBRE D'ÉQUIPES           | 16 maximum par championnat minimes et cadets garçons<br>12 maximum par championnat cadettes                                                                                                                                                                         |
| TITRES DÉCERNÉS            | Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimes filles<br>Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimes garçons<br>Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement cadettes<br>Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement cadets |

## Modalités de qualification Minimales - Cadets

|           | <b>Inter-académies</b> |               |            | <b>Nombre d'équipes qualifiées</b> |
|-----------|------------------------|---------------|------------|------------------------------------|
| <b>1</b>  | Amiens                 | Lille         |            | 1                                  |
| <b>2</b>  | Créteil                | Paris         | Versailles | 2                                  |
| <b>3</b>  | Caen                   | Rennes        | Rouen      | 2                                  |
| <b>4</b>  | Nancy/Metz             | Reims         | Strasbourg | 2                                  |
| <b>5</b>  | Besançon               | Dijon         |            | 1                                  |
| <b>6</b>  | Nantes                 | Orléans/Tours |            | 2                                  |
| <b>7</b>  | Bordeaux               | Limoges       | Poitiers   | 1                                  |
| <b>8</b>  | Clermont-Ferrand       | Grenoble      | Lyon       | 2                                  |
| <b>9</b>  | Montpellier            | Toulouse      |            | 1                                  |
| <b>10</b> | Aix/Marseille          | Corse         | Nice       | 1                                  |
|           | <b>TOTAL</b>           |               |            | <b>15</b>                          |

**1** équipe de l'Académie organisatrice

Qualifiée

Se référer au tableau du Règlement Fédéral

### Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Chaque Directeur de Service Régional saisira dans un module dédié à cet effet sur OPUSS les résultats et classements des Championnats académiques ou inter-académiques selon les sports en respectant les dates butoir inscrites sur le Calendrier des Championnats de France.

Un espace sera réservé aux demandes de repêchages, qu'il faudra ensuite faire valider par le document du Règlement Fédéral UNSS.

Date limite de transmission des résultats inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 21 avril 2016 pour les minimales et cadets

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

## Les serpentins Minimes Garçons – Minimes Filles – Cadets Garçons

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des championnats de France 2015 selon la méthode des serpentins.

| Poule A                      | Poule B                      | Poule C                      | Poule D                                       |
|------------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------|
| IA du Champion 2015          | IA du 3 <sup>ème</sup> 2015  | IA du 2 <sup>ème</sup> 2015  | IA du 4 <sup>ème</sup> 2015                   |
| IA du 8 <sup>ème</sup> 2015  | IA du 7 <sup>ème</sup> 2015  | IA du 6 <sup>ème</sup> 2015  | IA du 5 <sup>ème</sup> 2015                   |
| IA du 9 <sup>ème</sup> 2015  | IA du 10 <sup>ème</sup> 2015 | IA du 11 <sup>ème</sup> 2015 | Ultramarin<br>ou<br>Académie<br>Organisatrice |
| IA du 15 <sup>ème</sup> 2015 | IA du 14 <sup>ème</sup> 2015 | IA du 13 <sup>ème</sup> 2015 | IA du 12 <sup>ème</sup> 2015                  |

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1<sup>er</sup> tour de poule.

## Les serpentins Cadettes

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des championnats de France 2015 selon la méthode des serpentins.

| Poule A                     | Poule B                      | Poule C                      | Poule D                                       |
|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------|
| IA du Champion 2015         | IA du 3 <sup>ème</sup> 2015  | IA du 2 <sup>ème</sup> 2015  | IA du 4 <sup>ème</sup> 2015                   |
| IA du 8 <sup>ème</sup> 2015 | IA du 7 <sup>ème</sup> 2015  | IA du 6 <sup>ème</sup> 2015  | IA du 5 <sup>ème</sup> 2015                   |
| IA du 9 <sup>ème</sup> 2015 | IA du 10 <sup>ème</sup> 2015 | IA du 11 <sup>ème</sup> 2015 | Ultramarin<br>ou<br>Académie<br>Organisatrice |

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1<sup>er</sup> tour de poule.

# **Championnats de France UNSS à 7 Juniors - Séniors**

## Conditions de participation :

- En Juniors Seniors TOUS les élèves sont autorisés à participer à l'exception des élèves inscrits sur les listes des Pôles Espoir et Pôles France, les équipes comportant **UN** élève appartenant à un Centre de formation.

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LICENCIÉS AUTORISÉS                         | Juniors<br>Séniors                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| COMPOSITION DES ÉQUIPES                     | 12 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats<br>- juniors/séniors avec J, S<br>Mixité interdite<br>Surclassement interdit                                                                                                                                                       |
| JEUNE OFFICIEL                              | 1 Jeune Officiel par équipe qualifiée<br>Niveau académique minimum<br>Il peut être d'une autre association sportive de l'académie<br>Il ne peut pas être joueur lors de la compétition<br>En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France |
| TYPE DE JEU                                 | à 7                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN    | 6                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH   | 12                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI           | 12                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| BALLONS FILLES                              | Taille 5                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| BALLONS GARÇONS                             | Taille 5                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF | 2 x 35'                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE           | 2 x 25'                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR                | 105'                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| MIXITÉ                                      | Pas de mixité                                                                                                                                                                                                                                                                              |

## Informations complémentaires

|                            |                                                                                                                                                       |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RÈGLEMENT                  | UNSS                                                                                                                                                  |
| TENUE DE COMPÉTITION       | Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition).<br>Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. |
| FORMULE DE COMPÉTITION     | Matches de poules, ¼ de finale (places de 1 à 8), ½ finales, matches de classement, finale                                                            |
| MODALITÉS DE QUALIFICATION | Niveau inter-académique                                                                                                                               |
| NOMBRE D'ÉQUIPES           | 12 maximum par championnat juniors/séniors                                                                                                            |
| TITRES DÉCERNÉS            | Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement juniores/séniors<br>Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement juniors/séniors             |

## Modalités de qualification Juniors – Seniors

### **11 Inter-académies qualifient 1 équipe**

1 équipe de l'Académie organisatrice

Qualifiée

Se référer au tableau du Règlement Fédéral

### Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Chaque Directeur de Service Régional saisira dans un module dédié à cet effet sur OPUSS les résultats et classements des Championnats académiques ou inter-académiques selon les sports en respectant les dates butoir inscrites sur le Calendrier des Championnats de France.

Un espace sera réservé aux demandes de repêchages, qu'il faudra ensuite faire valider par le document du Règlement Fédéral UNSS.

Date limite de transmission des résultats inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 10 mars 2016 pour les juniors/seniors

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

### Les serpentins Juniors - Seniors

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des championnats de France 2015 selon la méthode des serpentins.

| Poule A                        | Poule B                         | Poule C                         | Poule D                                       |
|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------|
| IA du Champion<br>2015         | IA du 3 <sup>ème</sup><br>2015  | IA du 2 <sup>ème</sup><br>2015  | IA du 4 <sup>ème</sup><br>2015                |
| IA du 8 <sup>ème</sup><br>2015 | IA du 7 <sup>ème</sup><br>2015  | IA du 6 <sup>ème</sup><br>2015  | IA du 5 <sup>ème</sup><br>2015                |
| IA du 9 <sup>ème</sup><br>2015 | IA du 10 <sup>ème</sup><br>2015 | IA du 11 <sup>ème</sup><br>2015 | Ultramarin<br>ou<br>Académie<br>Organisatrice |

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1<sup>er</sup> tour de poule.

# **Championnats de France UNSS Excellence Football à 11 ou Football à 7 Minimes Filles**

## Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes.

Pourront s'inscrire toutes les équipes sauf :

- Les équipes comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération Française de Football, ou la ligue de football professionnelle, **UN** élève appartenant à des centres de formation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir),

Les joueurs « sous convention » avec un « centre de formation » ne sont pas concernés par cette restriction

## Équipes obligatoirement en championnat Excellence

- Les équipes ayant atteint en 2015 les 1/2 finales des championnats de France Excellence,
- Les équipes 1/4 de finaliste 2014 et 2015 lors des championnats de France par Équipes d'Établissement.

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LICENCIÉS AUTORISÉS     | Benjamins<br>Minimes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| TYPE DE JEU             | Football à 11 (minimes garçons), football à 7 (minimes filles)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| COMPOSITION DES ÉQUIPES | - 12 compétitrices maximum en minimes filles<br>- 18 compétiteurs maximum en minimes garçons sur l'ensemble des championnats<br>- Mixité interdite                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                         | Minimes avec M1, M2 + B3 surclassé (présentation obligatoire d'un certificat médical de surclassement)<br>Nombre de joueurs pour 1 match : 12 en filles, 18 en garçons<br>Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 12 en filles, 18 en garçons<br>Durée d'un match (si 1 seul dans la journée) : 2 x 30' en filles, 2x35' en garçons<br>Durée d'un match en tournoi : 2 x 20' en filles, 2x25' en garçons<br>Ballons : taille 5 (minimes filles) et taille 5 (minimes garçons) |
| JEUNE OFFICIEL          | 1 Jeune Officiel par équipe qualifiée<br>Niveau académique minimum<br>Il peut être d'une autre association sportive de l'académie<br>Il ne peut pas être joueur lors de la compétition<br>En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France                                                                                                                                                                               |

## Informations complémentaires

|                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RÈGLEMENT                  | UNSS                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| TENUE DE COMPÉTITION       | Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition).<br><b>Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.</b> Dans le cas où des maillots de club sont utilisés ils devront porter le nom ou le logo de l'AS et respecter la réglementation sur la publicité |
| FORMULE DE COMPÉTITION     | 16 équipes G : Matches de poules, 1/4 de finale (places de 1 à 8), 1/2 finales, matches de classement, finale<br>8 équipes F : Matches de poules, 1/2 finales, matches de classement, finale                                                                                                                |
| MODALITÉS DE QUALIFICATION | Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS                                                                                                                                                                                                                                        |
| NOMBRE D'ÉQUIPES           | 8 à 16 par championnat                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| TITRES DÉCERNÉS            | Champion de France UNSS Excellence minimes filles<br>Champion de France UNSS Excellence minimes garçons                                                                                                                                                                                                     |

# **Championnats de France UNSS Lycée Excellence Football à 11**

## Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes.

Pourront s'inscrire toutes les équipes sauf :

- Les équipes comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération Française de Football, **UN** élève appartenant à des centres de formation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère en charge des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).
- Les équipes comportant les élèves cadets et juniors 1 appartenant aux sections sportives « élite de la FFF » figurant soit sur les listes de participation au challenge Leroy, soit au moins une fois sur une feuille de match de ce challenge, ou sous contrat au 30 octobre 2015 dans un club professionnel à la FFF et LFP.

Les joueurs « sous convention » avec un « centre de formation » ne sont pas concernés par cette restriction.

## Équipes obligatoirement en championnat Excellence

- Les équipes ayant atteint en 2015 les ½ finales des championnats de France Excellence,
- Les équipes ¼ de finaliste 2014 et 2015 lors des championnats de France par Équipes d'Établissement.

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LICENCIÉS AUTORISÉS     | Cadets<br>Juniors                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| TYPE DE JEU             | Football à 11                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| COMPOSITION DES ÉQUIPES | <ul style="list-style-type: none"><li>- 18 compétiteurs maximum en Lycée sur l'ensemble des championnats</li><li>- Mixité interdite</li><li>- Surclassement interdit</li></ul> <p>Lycée avec C1, C2, J1<br/>Nombre de joueurs pour 1 match : 18<br/>Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 18<br/>Durée d'un match (si 1 seul dans la journée) : 2 x 35' en Lycée Filles / 2 x 40' en Lycée Garçons<br/>Durée d'un match en tournoi : 2 x 20' en Lycée Filles, 2x30' en Lycée Garçons<br/>Ballons : taille 5 (Lycée Filles) et taille 5 (Lycée Garçons)</p> |
| JEUNE OFFICIEL          | <p>1 Jeune Officiel par équipe qualifiée<br/>Niveau académique minimum<br/>Il peut être d'une autre association sportive de l'académie<br/>Il ne peut pas être joueur lors de la compétition<br/>En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France</p>                                                                                                                                                                                                                                                   |

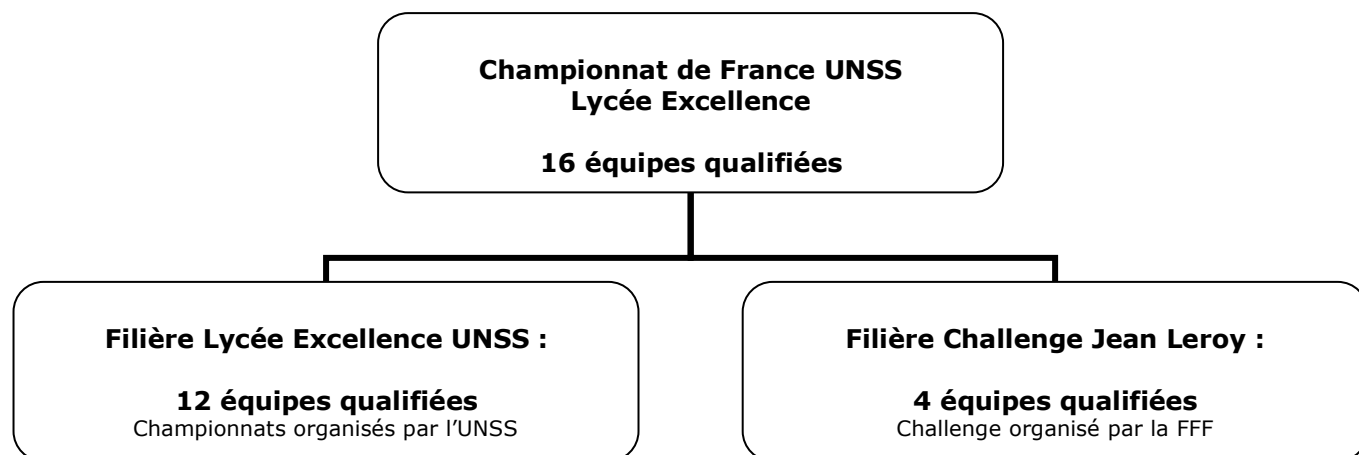
## Informations complémentaires

|                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RÈGLEMENT                  | UNSS                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| TENUE DE COMPETITION       | Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Dans le cas où des maillots de club sont utilisés ils devront porter le nom ou le logo de l'AS et respecter la réglementation sur la publicité |
| FORMULE DE COMPÉTITION     | 16 équipes G : Matches de poules, ¼ de finale (places de 1 à 8), ½ finales, matches de classement, finale<br>8 équipes F : Matches de poules, ½ finales, matches de classement, finale                                                                                                            |
| MODALITÉS DE QUALIFICATION | Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS                                                                                                                                                                                                                              |
| NOMBRE D'ÉQUIPES           | 8 à 16 par championnat                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| TITRES DÉCERNÉS            | Champion de France UNSS Excellence Lycée filles<br>Champion de France UNSS Excellence Lycée garçons                                                                                                                                                                                               |

**Les équipes vainqueurs du championnat de France « Lycée excellence garçons » et « Lycée excellence filles » seront qualifiées à « l'EURO FOOT Jeunes 2016 », championnat d'Europe scolaire de football sous l'égide de l'ISF, en partenariat avec l'UEFA, qui se déroulera à Lens et à Lille (Villeneuve d'Ascq) du 29 mai au 6 juin 2016**

## Spécificités Lycée Excellence

### 2 filières de qualification différentes



#### **1. Filière Excellence UNSS : 12 équipes qualifiées**

Conditions de participation :

✍ Ce Championnat est ouvert aux C1, C2, J1 (pas de Minimes 2 surclassés).

✍ Les phases qualificatives Académiques et Inter-académiques sont ouvertes à toutes les Équipes d'Établissement et aux Sections Sportives, y compris les Sections Sportives second cycle régionales labellisées « Élite » par la FFF et participant au « Challenge Jean Leroy » **sous conditions énoncées au point 3.**

✍ Ne pourront participer à la filière de qualification UNSS Lycée Excellence que les sections sportives labellisées « Elite » par la FFF ayant engagé une équipe en « Challenge Jean Leroy » »

#### **2. Filière Challenge Jean Leroy : 4 équipes qualifiées (repêchage possible d'équipe(s) supplémentaire(s))**

Conditions de participation :

✍ **La Fédération Française de Football organise le « Challenge Jean Leroy »** ouvert uniquement aux Sections Sportives second cycle régionales labellisées « Élite ».

✍ Ouvert à tous les élèves à l'exclusion des joueurs sous contrat dans un club professionnel.

✍ Les licences FFF et UNSS sont obligatoires.

✍ **L'organisation des phases qualificatives est prise en charge par la FFF qui communique ensuite à l'UNSS les noms des 4 établissements qualifiés, et le classement du 2<sup>ème</sup> tour qualificatif du Challenge Jean Leroy (pour les besoins d'un repêchage éventuel au championnat de France lycée Excellence). Ce repêchage se fera en priorité dans l'inter académie d'organisation du championnat de France. Les services UNSS peuvent être co-organisateurs des phases qualificatives.**

✍ La FFF s'engage à fournir les listes nominatives de tous les élèves des sections sportives labellisées Elite. Les quatre premières équipes seront qualifiées pour le Championnat de France UNSS « Lycée Excellence ».

✍ Les directions régionales UNSS peuvent obtenir la liste des sections sportives labellisées « Élite » auprès des cadres techniques des ligues ou sur le site de la Fédération Française de Football : <http://www.fff.fr/articles/la-fff/coordonnees/details-articles/5436-549373-les-sections-sportives>

### **3. Conditions particulières des équipes participant au challenge Jean Leroy et à la filière Lycée Excellence**

Les sections sportives Jean Leroy doivent déposer à la date du 15 octobre 2015 deux listes de joueurs à la direction nationale UNSS et à la FFF :

- Liste des joueurs engagés uniquement dans la filière Jean Leroy. Ces joueurs ne peuvent concourir que dans cette filière
- Liste de joueurs engagés dans la filière UNSS Lycée Excellence. Ces joueurs ne peuvent jouer que dans la filière UNSS Lycée Excellence.

**Attention, tout joueur engagé au Challenge Jean LEROY ou ayant figuré au moins une fois sur une feuille de match ne peut participer aux différentes phases du Championnat de France UNSS Lycée Excellence. Des contrôles seront effectués.**

Remarque : ces listes doivent être envoyées par les sections sportives « Jean Leroy » à la direction nationale UNSS et à la FFF - Nathalie Taddei ([nathalie.taddei@unss.org](mailto:nathalie.taddei@unss.org)) / Xavier Vignal ([xavier.vignal@fff.fr](mailto:xavier.vignal@fff.fr)) - date limite 15 octobre 2015

Les directions régionales UNSS peuvent obtenir la liste des sections sportives labellisées auprès des cadres techniques des ligues, et les listes des joueurs engagés auprès de la direction nationale UNSS.

La FFF s'engage à fournir les listes des joueurs engagés ainsi que les copies des feuilles de match à l'UNSS à l'issue du premier tour du challenge.

# **Modalités pour les Associations Sportives Excellence**

---

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le 09 octobre 2015.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/joel/spcoex>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 09 octobre 2015 minuit.

Après cette date limite de saisie, aucune équipe Excellence ne sera prise en compte.

## **Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires<sup>1</sup>**

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de **la prise de licence**.

**Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.**

Date butoir :

- 18 décembre 2015

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

## **Remontée des résultats des Championnats qualificatifs**

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA indiquée sur les tableaux de qualification envoyés par la Direction Nationale en fonction du nombre d'équipes inscrites et des dates des championnats de France.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Chaque coordonnateur saisira dans un module dédié à cet effet sur OPUSS les résultats des Championnats académiques ou inter-académiques selon les sports en respectant les dates butoir inscrites sur le Calendrier des Championnats de France.

Un espace sera réservé aux demandes de repêchages, qu'il faudra ensuite faire valider par le document du Règlement Fédéral UNSS.

Adresse de saisie : **<http://udb.unss.org/qualifscf>**

Code d'accès : propre à chaque SR

---

<sup>1</sup> Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Football par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée

## Les serpentins des Championnats Excellence

- 1 Détermination de 4 têtes de série à partir du résultat du Championnat excellence de l'année précédente.

Tirage au sort pour déterminer le placement dans les 4 poules.

1<sup>ère</sup> Sortie A1  
2<sup>ème</sup> Sortie B1  
3<sup>ème</sup> Sortie C1  
4<sup>ème</sup> Sortie D1

- 2 Détermination des places de deuxième de poules,

5<sup>ème</sup> Sortie A2  
6<sup>ème</sup> Sortie B2  
7<sup>ème</sup> Sortie C2  
8<sup>ème</sup> Sortie D2

- 3 Détermination 3 et 4 de chaque Poule

Tirage au sort Intégral dans l'ordre suivant :

A3 B3 C3 D3 puis :  
A4 B4 C4 D4

### **Points attribués et gestion des égalités**

Les informations ci-dessous sont applicables à tous les championnats.

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

|                                        |          |
|----------------------------------------|----------|
| Match gagné                            | 4 points |
| Match nul et vainqueur aux tirs au but | 2 points |
| Match nul et perdant aux tirs au but   | 1 point  |
| Match perdu ou forfait                 | 0 point  |

Forfait : y compris pour le nombre de joueurs insuffisant sur le terrain après exclusion ou blessure.

Dans ce cas : match gagné 5-0.

### **En cas d'égalité à la fin d'un match de poule : Tirs au but**

- **Equipe Etablissement et excellence MF** : une épreuve de tirs aux buts est organisée selon le règlement officiel avec **tous** les joueurs sur le terrain au coup de sifflet final. Premier temps : les joueurs sur le terrain effectuent leur TAB ; Si égalité à la fin de la série: on continue jusqu'à ce qu'une équipe prenne l'avantage à égalité de tirs. L'équipe vainqueur marque 2 pts, l'équipe perdante marque 1 pt.

- **Excellence** : une épreuve de tirs aux buts est organisée selon le règlement officiel.  
Premier temps : 5 joueurs de chaque équipe présents sur le terrain à la fin de la rencontre effectuent leur TAB; Si égalité à la fin de la série: on continue jusqu'à ce qu'une équipe prenne l'avantage à égalité de tirs. L'équipe vainqueur marque 2 pts, l'équipe perdante marque 1 pt.

**En cas d'égalité à la fin des matches de poule,** utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prendre le résultat du ou des matches les ayant opposés pour faire la différence entre les buts marqués et les buts concédés.
2. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur le ou les matches les ayant opposés, a reçu le moins de points de pénalité.
3. Si une égalité persiste, prendre le goal-average général de l'ensemble des matches de la poule.
4. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité.
5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe)

**ATTENTION** : en phase de poule, en cas d'égalité à la fin du classement de la poule, le résultat des tirs aux buts ne départage pas les 2 équipes à égalité à ce moment du championnat.

**En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire,**

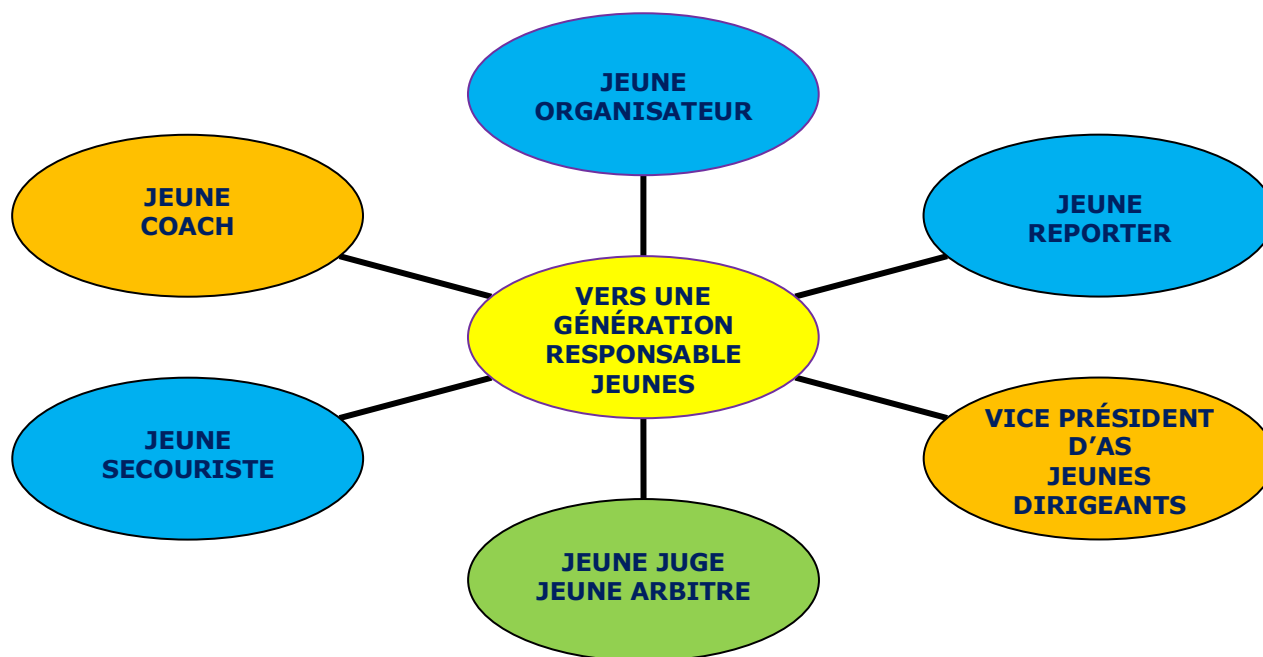
- en championnat établissement, l'équipe ayant le moins de points de pénalité gagne ; si l'égalité persiste, séance de tirs au but ; pas de prolongation,
- en championnat excellence, tirs au but ; pas de prolongation.

# Responsabilisation

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



- Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

La Direction nationale de l'arbitrage et l'UNSS s'engagent dans un plan de formation des jeunes arbitres. Les commissions départementales et régionales de l'arbitrage de la FFF ont été sensibilisées à ce projet et peuvent bénéficier d'aide financière auprès de la Direction Nationale de l'Arbitrage pour mettre en place des formations. Les responsables de commission peuvent prendre contact auprès des services départementaux et régionaux lors des CMD et des CMR.

La Direction nationale de l'arbitrage a édité un document de formation (informatique) pour les arbitres débutants à destination des élèves et des adultes, ce document est disponible auprès des directions UNSS.

## Conditions de la mise en œuvre des dispositions sur le haut niveau scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 et 2015 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

En conséquence :

- l'évaluation rend compte des compétences acquises du jeune officiel aux différents niveaux de certification (départemental, académique, nationale, internationale). Cela suppose la mise en place d'une cohérence et d'une progression dans la formation,
- pour prétendre aux 16 points de l'enseignement facultatif ponctuel, le jeune doit avoir officié et obtenu sa certification durant sa « scolarité en classe de seconde ou première de lycée d'enseignement général et technologique » à l'occasion d'un championnat de France UNSS (circulaire n° 2013-131 du 28-8-2013),
- la validation d'un niveau national du Jeune Officiel doit au minimum correspondre au niveau 5 de compétence exigé dans le cadre de l'enseignement facultatif au baccalauréat EPS. Une fiche d'évaluation harmonise l'ensemble des activités sportives. Une moyenne de 14/20 (théorie et pratique) permet d'acquérir la certification nationale sur un championnat de France.
- Création d'une unité facultative d'EPS pour le baccalauréat professionnel : « ...les candidats scolaires des établissements publics et privés engagés à haut niveau dans le cadre du sport scolaire, lauréats des podiums nationaux et jeunes officiels certifiés de niveau national ou international » valident automatiquement la note de 16/20. L'entretien sur 4 points est obligatoire (arrêté du 07/07/15 et BO n°32 du 03/09/15).

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site [www.unss.org](http://www.unss.org)

### • Passerelles possibles des jeune arbitres entre l'UNSS et la FFF

La convention entre l'UNSS et la FFF précise que le jeune officiel de certification de niveau académique ou national permet une équivalence, dès lors qu'il est licencié à la FFF.

La certification de niveau académique UNSS permet le titre d'arbitre officiel Football.

Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité départemental (service formation).

La certification de niveau national UNSS permet le titre d'arbitre officiel régional Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).

### Correspondances UNSS / FFF

|                                                       | CERTIFICATION UNSS | CORRESPONDANCE FFF              |
|-------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------|
| FOOTBALL A 7 EQUIPE<br>ETABLISSEMENT COLLEGE          | Niveau Académique  | Jeune arbitre de district (JDA) |
|                                                       | Niveau national    |                                 |
| FOOTBALL A 7 EQUIPE<br>ETABLISSEMENT LYCEE<br>Garçons | Niveau Académique  | Jeune arbitre de district (JDA) |
|                                                       | Niveau national    | Jeune Arbitre de ligue (JAL)    |
| FOOTBALL A 7 EQUIPE<br>ETABLISSEMENT LYCEE Filles     | Niveau Académique  | Jeune arbitre de district (JDA) |
|                                                       | Niveau national    |                                 |
| FOOTBALL A 11 EXCELLENCE<br>Garçons                   | Niveau Académique  | Jeune arbitre de district (JDA) |
|                                                       | Niveau national    | Jeune Arbitre de ligue (JAL)    |
| FOOTBALL A 11 EXCELLENCE<br>Filles                    | Niveau Académique  | Jeune arbitre de district (JDA) |
|                                                       | Niveau national    |                                 |

- Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2015-2016)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau national. Les jeunes dirigeants, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters, les jeunes coaches, et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification du niveau départemental au niveau national en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

Les vice-présidents d'AS élèves doivent recevoir une formation relative à leurs missions.

## Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/joacad>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies :

- 17 mars 2016 pour les juniors/seniors
- 28 avril 2016 pour les minimes et cadets

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

# Innovation

---

## **UEFA EURO 2016 – ISF – Championnat d'Europe Scolaire**

- Les équipes vainqueurs du championnat de France « Lycée excellence garçons » et « Lycée excellence filles » seront qualifiées à « l'EURO FOOT Jeunes 2016 », championnat d'Europe scolaire de football sous l'égide de l'ISF, en partenariat avec l'UEFA.

Lieu : Lens et Lille (Villeneuve d'Ascq)

Dates : du 29 mai au 6 juin 2016

- **De nombreuses animations football sont mises en place à destination des Associations Sportives Scolaires dans les villes hôtes de l'Euro 2016**

## **Mon Euro 2016**

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la Fédération Française de Football lancent, en partenariat avec l'UNSS l'opération « **Mon EURO 2016** » dans tous les établissements scolaires de France.

L'objectif est triple : permettre aux enfants de pratiquer davantage le football à l'école ; en faire un outil de leur réussite scolaire ; accompagner le jeune public vers la fête de l'UEFA EURO 2016.

Formations, contenus pédagogiques, plateforme collaborative, appels à projets sont au cœur de l'opération.

Dans l'enseignement du second degré et l'enseignement agricole, l'opération sera portée par les associations sportives des établissements scolaires présentes sur le territoire, et l'UNSS.

Récompenses et dotations matérielles seront distribuées aux nombreuses associations sportives lauréates (1000 places pour l'UEFA EURO 2016, rencontres avec des joueuses et joueurs de haut niveau, visites de centres d'entraînement, dotation ...)

Le projet est ouvert à toutes les associations sportives et s'adresse aux licenciés garçons et licenciées filles.

Plus d'informations et formulaire d'inscription sur le site web dédié à l'opération : [www.MonEuro2016.fr](http://www.MonEuro2016.fr)

## **Filles**

L'opération de féminisation de la pratique du football initiée en 2012 - 2013, 2013-2014 et 2014 - 2015 avec le partenariat Fédération Française de Football / Ministère de l'Éducation Nationale / UNSS continue en 2015 - 2016 et sera intégrée dans le projet « Mon Euro 2016 »

Cette opération permet également de favoriser la complémentarité de la pratique du football et du futsal.

Informations : sur les sites web [www.MonEuro2016.fr](http://www.MonEuro2016.fr) , [www.fff.fr](http://www.fff.fr) et [www.unss.org](http://www.unss.org)

## **Nouvelles pratiques**

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, notamment dans le jeu à effectif réduit et sur des surfaces variées avec des ballons et des règlements adaptés (herbe, sable, etc.).

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

## **Développement durable**

- Cohérence et choix d'emplacement des terrains et installations sportives pour les compétitions.
- Intégration harmonieuse des terrains et installations sportives dans l'environnement naturel et urbain.
- Cohérence dans les plans de transports des compétiteurs et participants, en mutualisant l'ensemble des solutions de transports et en privilégiant autant que possible la mobilité douce, afin de limiter l'impact sur l'environnement.
- Limitation des déchets sur les compétitions : réduction à la source, réutilisation et recyclage autant que possible.
- 1 gourde par compétiteur.
- Limitation maximale des supports papiers dans les communications et documents administratifs (informations, convocations etc..).
- Engagement citoyen, implication des licenciés dans la vie interne et extra sportive de l'association sportive. Respect, fairplay et protocole de début de match et d'après match.
- Collecte et réutilisation d'équipements et vêtements sportifs.

## **Santé**

- Tests santé et tests physiques de suivi à faire passer pour chaque licencié via l'application mobile pour smartphone « MyUnss »
- Suivi médical sur toute l'année
- Nutrition, et règles diététiques sur chaque compétition
- Prévention des blessures
- Hygiène de vie
- Prévention et lutte contre le dopage

## **International**

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

De nombreux établissements de l'AEFE (agence pour l'enseignement du français à l'étranger) et affiliés à l'UNSS souhaitent participer aux manifestations organisées par l'UNSS conformément au protocole d'accord du 10 juin 2014.

De nombreux événements organisés par les établissements du réseau AEFE nécessitent la participation d'équipes du territoire français et de jeunes officiels.

# Formation

---

En complément du programme « *Vers une génération responsable* » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

Concernant l'activité Football :

- Suite à l'organisation des championnats du Monde scolaires ISF de football en France en 2013, la Fédération Française de Football propose des formations aux Professeurs d'EPS, animateurs d'associations sportives, en plus des formations ouvertes aux Professeurs d'EPS pour l'obtention des brevets d'état.
- 1 stage de formation possible par académie sera éventuellement ouvert et destiné aux « enseignants d'EPS animateurs d'AS », en ciblant prioritairement un public féminin.

# Les membres de la Commission Mixte Nationale

---

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité :  
Christophe LUCZAK

## FFF

José ALCOCER  
Sylvie MOUYOT  
Alain SARS

Responsable Formation

Responsable Jeunes Arbitres

## UNSS

Rachid KHORSI  
Alain IOZIA  
Alexandre PERREAU-NIEL

Responsable Jeunes Arbitres

## Délégués techniques UNSS

Christophe SARRE  
Olivier MORIN

Responsable Communication

## Annexe 1

---

---

### **Équipes 1/4 de finalistes 2014 et 2015 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement**

---

---

#### **FB Minimes Filles**

---

Col R. Rollin – CHEVILLON

REIMS

---

#### **FB Cadettes**

---

**NEANT**

---

#### **FB Minimes Garçons**

---

**NEANT**

---

#### **FB Cadets**

---

Lyc P. Bayle – SEDAN

REIMS

Lyc J.M. Boivin – CHEVIGNY ST SAUVEUR

DIJON

---

**Équipes ayant atteint en 2015 les 1/2 finales  
des Championnats de France Excellence  
non autorisées à participer à la qualification pour les  
Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement**

---

---

### FB Minimes Filles

---

|                                     |             |
|-------------------------------------|-------------|
| Col J. Simon – VANNES               | RENNES      |
| Col J. Monnet – STRASBOURG          | STRASBOURG  |
| Col Les Fontanilles – CASTELNAUDARY | MONTPELLIER |
| Col P. Aguiton – BRECEY             | CAEN        |

---

### FB Cadettes

---

|                               |                |
|-------------------------------|----------------|
| Lyc Sacré Cœur – SAINT BRIEUC | RENNES         |
| Lyc V. Hugo – CARPENTRAS      | AIX- MARSEILLE |
| Lyc R. Gauche – TOULOUSE      | TOULOUSE       |
| Lyc J. Monnet – STRASBOURG    | STRASBOURG     |

---

### FB Minimes Garçons

---

|                        |            |
|------------------------|------------|
| Col Arsenal – METZ     | NANCY-METZ |
| Col P. Bert – AUXERRE  | DIJON      |
| Col P. Imperial – NICE | NICE       |
| Col J. Zay – VERNEUIL  |            |

---

### FB Cadets

---

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Lyc G. Sannier – ST MARTIN BOULOGNE | LILLE      |
| Lyc L. Armand – MULHOUSE            | STRASBOURG |
| Lyc J. Perrin – LAMBERSART          | LILLE      |
| Lyc L. de Foix – BAYONNE            | BORDEAUX   |

## Annexe 3

---

---

### **Équipes n'ayant pas assisté au Protocole en 2015 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

Néant

## Annexe 4

---

---

### **AS ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2015 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

Lyc S. de beaulieu  
Col François Vilon

CARENTAN  
PARIS

CAEN  
PARIS

## Annexe 5

---

---

### Points de Pénalité

---

|              |            |
|--------------|------------|
| Carton jaune | = 1 point  |
| Carton rouge | = 3 points |

**Les points de pénalité sont indépendants des buts marqués.**

**Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe.**

**Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'AS et indiqués sur la feuille de match.**